

SEANCE DU 9 FEVRIER 2021 A 20H15

Deuxième séance ordinaire de la session de printemps, législature 2020-2025.

Le Conseil municipal est présidé par Mme C. Sermet, qui ouvre la séance à 20h15.

En raison des mesures COVID19, cette séance a lieu exceptionnellement dans la salle communale.

Présents :

Mesdames	Mélanie Baudet Anne-Sophie Fillistorf Zélie Kössler Catherine Sermet, Présidente Céline St-Mart Stéphanie Zuppinger-Noverraz
Messieurs	Yann Berney Matthieu Devenoges Jean-Jacques Nussbaumer Alain Pipoz David Schütz Christian Tripod, Vice-président

Excusée : Madame Solveig Rüfenacht

.....

Exécutif - présents :

Monsieur	Vincent Hornung, Maire
Madame	Sabine Chassot Leiglon, adjointe
Monsieur	Henri Louvrier, adjoint

excusé : -

.....

1. Ordre du jour :

1. Approbation du PV du 19 janvier 2021
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Maire et des Adjointes
4. Rapport de la Commission Environnement
5. Projet de délibération
Ouverture d'un crédit d'investissement de F 156 000 pour l'assainissement des charpentes bois, y compris rénovation des faux-plafonds et des luminaires de l'école primaire route de Crans 7
6. Propositions du Maire et des Adjointes
7. Propositions individuelles et questions

.....

2. Approbation du PV du 19.01.2021

Madame Sermet, présidente du Conseil municipal souhaite la bienvenue et demande si quelqu'un a une remarque concernant le PV de la séance du 19 janvier 2021.

J.-J. Nussbaumer relève qu'il manque le terme : *le projet* à la dernière ligne du chapitre « Grands-Chênes » p 61.

C. Sermet remarque une erreur au chapitre « Fondation communale » p. 62, à modifier comme suit : *Les trois autres membres du Conseil de Fondation sont Daniel Rüfenacht, Christian Tripod et Vincent Hornung, Maire.*

Le PV du 19.01.2021 est accepté sans autre remarque et son auteur, Mme Heidi Schütz, est remerciée pour sa rédaction.

.....

3. Communications du bureau du Conseil municipal

Vol dans le congélateur communal

C. Sermet communique que les lésés seront indemnisés par la Commune, à bien plaisir, soit par le remboursement de leur franchise d'assurance RC ménage ou remboursement des marchandises volées, si les lésés ne disposent pas d'une assurance RC ménage.

V. Hornung précise qu'il s'agit de 4 cases dont les serrures ont été forcées, donc 4 familles ont subi des vols dans le congélateur communal. Les serrures de ces 4 cases seront changées, la serrure de l'entrée principale a d'ores et déjà été changée.

En réponse à la demande de Y. Berney, il lui a été répondu que les locataires ont été informés, lors de la signature du nouveau contrat de location de case, qu'ils doivent, à l'avenir, conclure une assurance RC ménage.

Secrétariat du Conseil Municipal

C. Sermet informe le CM qu'Esther Boissier, secrétaire générale et elle-même ont fait une évaluation de la charge de travail liée au secrétariat du CM. Cette tâche, y compris le travail lié aux Commissions, a été évaluée à 332 heures par année soit 8 semaines à plein temps.

Une réflexion doit être menée : est-ce qu'à l'avenir une modification du mode de fonctionnement doit être envisagée, les membres des Commissions souhaitent-ils continuer à rédiger leur PV à l'interne ou pas ? Ch. Tripod propose de convoquer une commission administrative sur le sujet, il estime qu'Esther Boissier et Heidi Schütz pourraient se joindre à la réflexion.

A.-S. Fillistorf, pour sa part, n'a pas le temps de faire des PV, elle serait soulagée par une externalisation de la rédaction des PV.

V. Hornung précise que l'Exécutif est en réflexion pour le remplacement de la secrétaire générale qui partira à la retraite en 2022. Il s'avère nécessaire d'engager une troisième personne au secrétariat. Actuellement, la présence d'une stagiaire est fort utile pour les remplacements en cas d'absence de la secrétaire ou de la secrétaire générale. M. le Maire suggère de revenir vers le CM avec des propositions que l'Exécutif élaborera avec un cabinet de conseils en ressources humaines.

M. Devenogés est également de l'avis qu'il est lourd de faire un PV, cela peut même freiner les travaux de la Commission.

J.-J. Nussbaumer, pour sa part, accepte volontiers de faire les PV, il est à la retraite et a du temps, il trouve cependant que 30 francs pour la rédaction du PV ce n'est pas suffisant.

Ch. Tripod transmet que la rédaction des PC représente un coût élevé. Il trouve important de collaborer avec l'Exécutif.

C. St-Mart relève que la personne qui prend le PV lors des Commissions participe moins aux débats.

Y. Berney est du même avis que Ch. Tripod, il souhaite une Commission pour plancher sur le sujet.

V. Hornung craint que cette Commission n'ait pas tous les éléments de réflexion.

C. Sermet souligne également la difficulté de faire un PV de qualité. Une réflexion doit être menée pour le budget 2022. Pour elle, il s'agit de deux choses différentes, à savoir d'un côté le remplacement de la secrétaire générale et de l'autre le secrétariat du CM.

Ch. Tripod propose de confier la rédaction des PV à des étudiants.

La Présidente demande qui est intéressé à participer à cette Commission : Ch. Tripod, Y. Berney, M. Baudet, C. Sermet, Z. Kössler et J.-J. Nussbaumer qui se propose de rédiger le PV.

V. Hornung propose d'augmenter le montant de l'indemnité pour la rédaction du PV dès aujourd'hui.

4. Communications du Maire et des adjoints

Food-truck

Le Food-truck a été déplacé à côté du local des pompiers durant la présence du sapin de Noël, il devait revenir sur la place en janvier. Mais entretemps, la Mairie s'est aperçue que la place n'appartient qu'en partie au DP Communal.

D'une part, l'emplacement où se situait le Food-truck est un DP cantonal et d'autre part, un voisin menace la commune de conséquences judiciaires. L'Exécutif a donc proposé à M. Sad Al Din un emplacement devant la salle communale, situation peu propice aux affaires qui ne convient pas à M. Sad Al Din. Ce dernier préfère rester à côté du local des pompiers. En tant qu'indépendant, M. Sad Al Din ne bénéficie plus d'aucune aide de l'Hospice Général. Il reste à la Commune la possibilité de le soutenir par le biais d'une aide au loyer, les démarches sont en cours ainsi que la possibilité de trouver un autre emplacement (ex-vacuflo, voirie,...).

J.-J. Nussbaumer s'étonne du manque de persévérance de M. Sad Al Din, selon lui, il devrait essayer de rester plus longtemps devant la salle communale. D. Schütz est du même avis.

En prolongement de la question de C. St-Mart qui demande à qui appartient en partie la place, V. Hornung explique qu'il est en tractation avec le Canton pour que celui-ci cède, à la Commune, l'entier des places de parking.

A.-S. Fillistorf trouve dommage d'entrer en matière quand un voisin se plaint de nuisances, elle aussi habite à côté d'un restaurant et de la voie CFF.

V. Hornung précise que c'est bien parce que la Commune n'est pas propriétaire de l'entier de la place que le Food-truck a été déplacé.

C. St-Mart s'étonne qu'il ne fasse plus les marchés.

V. Hornung explique qu'il essaie de trouver d'autres solutions.

Y. Berney préconise qu'il demande un emplacement dans les communes voisines, Crans, Versoix ou Coppet, qui ont également des emplacements pour Food-trucks.

C. St-Mart propose l'ex-terrain de pétanque à la plage.

Ch. Tripod rétorque qu'il s'agirait d'une concurrence pour la Belle Célignote, sans compter les nombreux problèmes que nous avons déjà eus à la plage avec le voisinage.

Panneaux photovoltaïques

M. le Maire annonce que 23 personnes ont suivi la séance en webinaire le 28 janvier 2021 à Céligny.

100 % des participants ont déclaré vouloir participer à la deuxième séance fin février, début mars 2021.

J.-J. Nussbaumer demande à combien se monte l'aide communale.

V. Hornung rappelle qu'un montant de CHF 30'000 a été porté au budget pour 2021, renouvelable les années suivantes.

Ch. Tripod précise que le Canton a augmenté ses subventions.

A. Pipoz n'a pas été convaincu par la séance du 28 janvier 2021. Il doute de la faisabilité de tels installations en zone de village protégée. Il s'étonne que l'analyse soit faite par des spécialistes sans déplacement sur place, il craint les surprises !

V. Hornung précise, en réponse, que les dossiers de Céligny seront tous envoyés ensemble pour analyse à la CMNS. Dans un premier temps, pas de déplacement, mais ensuite des spécialistes viendront sur place. L'expertise sera intégrée dans la facture finale.

A.-S. Fillistorf demande s'il est possible de faire cette installation en 2022, elle trouve le délai trop court cette année.

V. Hornung précise qu'il n'y aura pas d'appel d'offres groupées en 2022.

Ch. Tripod rejoint A. Pipoz, il craint qu'il sera délicat d'obtenir un accord de la CMNS rapidement, en zone 4b protégée.

Voie bleue

A l'aide d'une présentation Power Point, S. Chassot Leiglon détaille le projet qui prévoit de relier la Rive droite à la Rive gauche de La Bellotte à Bellevue en bateau. Au départ, il s'agissait d'un projet destiné aux employés de Lombard Odier. Depuis, le projet a grandi pour, entre autre, permettre de rejoindre rapidement l'aéroport depuis la Rive gauche.

Principes clefs rendant ce projet intéressant pour le public :

- Utiliser les infrastructures existantes (débarcadères prêts)
- Accessibilité des transports publics
- Liaison avec la voie verte de Thônex, possibilité de mettre 40 vélos dans le bateau

- Etude de marché réalisée et viabilité financière étudiée

C. Sermet demande qui sont les investisseurs.

S. Chassot Leiglon répond qu'il s'agit des TPG ainsi que d'investisseurs privés et publics, les communes de Bellevue et de Genthod sont directement intéressées, nous un peu moins.

Au début, la cadence sera d'un bateau toutes les 30 minutes.

J.-J. Nussbaumer demande si une participation financière a été demandée à la Commune de Céligny.

S. Chassot Leiglon précise que Céligny n'a pas encore été approchée sur ce sujet.

C. Sermet demande ce qu'il advient du projet si Richemont délocalise en Chine.

S. Chassot Leiglon confirme que le projet peut s'arrêter, sans dommage, rapidement.

4. Commission Environnement

M. Baudet, Présidente de la Commission environnement présente le projet Zefarm. Ce projet innovant a été proposé à l'Exécutif ainsi qu'à la Commission par N. Dériaz, ingénieur agronome et J. Hurault, ingénieur en informatique.

Il s'agit d'une micro-serre urbaine automatisée et respectant les principes de l'agroécologie qui pourrait fournir des légumes frais à 5 familles. La Commission souhaite également associer l'école à ce projet à des fins didactiques. Les cinq familles pourraient être choisies par tirage au sort.

Dans un premier temps, les ingénieurs recherchent un terrain de 40 m², ensoleillé, proche des habitations avec accès à l'eau et à l'électricité pour mettre au point leur technologie. Diverses serres sont proposées, serre tunnel, serre polycarbonate, serre en verre et serre design. Trois emplacements ont été examinés : derrière le local des pompiers, derrière un des bâtiment Grands-Chênes et à côté du terrain multi-sports.

La Commission propose de commencer avec la serre tunnel, moins chère et de la placer derrière le local des pompiers. M. Baudet précise qu'elle souhaite que les légumes puissent être également payés au moyen d'argent liquide et pas uniquement par Twint.

La Présidente M. Baudet indique que la majorité des membres de la Commission environnement est favorable à ce projet et invite le CM à soutenir le projet.

Pour répondre à la question de C. Sermet, concernant le fonctionnement pratique de la serre, M. Baudet précise que 5 familles auraient la clef et pourraient peser et payer les légumes choisis.

M. Devenoges est favorable au projet mais demande si les frais d'amenée d'eau ont été évalués.

S. Chassot Leiglon précise qu'il s'agit d'un projet pilote, donc l'eau sera tirée provisoirement à l'aide d'un tuyau souple.

M. Devenoges demande ce qu'il en est du projet de jardins familiaux.

M. Baudet répond qu'elle présentera un autre projet dans ce sens lors d'une prochaine séance.

V. Hornung remercie la Commission et sa Présidente pour son travail et précise que c'est la première Commune favorable qui pourra bénéficier de ce projet qui a également le soutien de l'Exécutif.

Ch. Tripod demande si tout sera automatisé, le désherbage ainsi que l'arrosage, ce qui sera le cas.

Ch. Tripod relève que les démarches administratives ne doivent pas être sous-estimées et précise qu'une autorisation de construire sera nécessaire, il rend attentif également à la communication qui sera faite autour de ce projet.

A.-S. Fillistorf ajoute que les initiateurs de ce projet souhaitent amener ces serres en ville, mais que dans un premier temps, c'est plus facile de tester ici.

S. Chassot Leiglon confirme et ajoute qu'une personne pourrait gérer 10 petites serres.

Y. Berney s'inquiète des déprédations, une vidéo surveillance est-elle prévue ?

M. Baudet répond que la serre sera fermée et que cette problématique fait partie du projet pilote.

A.-S. Fillistorf demande ce que devient la serre après une année, est-elle à nous ?

V. Hornung répond que nous payons la serre, elle sera donc à nous.

M. Devenoges demande si le travail des ingénieurs est bénévole.

M. Baudet confirme que les ingénieurs ont des emplois à côté de ce projet et leur but est de vendre ce concept par la suite.

S. Chassot Leiglon demande un accord de principe en vue d'une délibération à voter lors de la prochaine séance de CM du mois de mars 2021.

Ch. Tripod demande que des précisions budgétaires soient apportées ainsi que l'autorisation d'implantation d'une serre en vue de la délibération.

Ch. Tripod souhaite également la mise en place d'un bail ou d'un contrat pour cadrer les relations entre la Commune et les ingénieurs.

L'accord de principe pour une dépense extraordinaire de CHF 10 000 en relation avec l'installation d'une serre urbaine est donné par le Conseil Municipal par

7 oui, 1 non et 3 abstentions

J.-J. Nussbaumer demande s'il n'aurait pas été utile de joindre le PV de la séance de Commission à la convocation de cette séance de Conseil Municipal.

M. Baudet ne trouve pas le PV assez complet.

J.-J. Nussbaumer estime que la présentation de M. Baudet ne reflète pas ce qui a été dit lors de la Commission. M. Baudet mentionne qu'elle a repris le PV pour faire son rapport et que cela correspond pratiquement mot pour mot à ce qui est noté dans le PV. Elle trouve la remarque de J.-J. Nussbaumer injustifiée.

S. Chassot Leiglon précise que les PV de Commission ne sont pas publics mais les PV de CM le sont. Pour M. Devenoges ce genre de débat ne doit pas avoir lieu en CM mais doit être discuté en Commission.

H. Louvrier informe qu'il est possible pour les Commissions de rédiger un rapport de majorité et un rapport de minorité.

Ch. Tripod précise que selon la LAC, les PV des Commissions sont confidentiels, contrairement aux rapports de Commissions qui doivent être approuvés par la Commission.

A.-S. Fillistorf et D. Schütz estiment que le rapport de M. Baudet ne reflète pas toutes les discussions de la Commission.

M. Baudet admet ne pas avoir transmis le rapport, prise par le temps.

Z. Kössler estime qu'il aurait été préférable que les membres de la Commission prennent connaissance de ce rapport avant la séance de ce soir.

Ch. Tripod confirme que le rapport doit être approuvé par les membres de la Commission.

V. Hornung souligne qu'à ce moment-ci de la séance le vote a eu lieu !

C. Sermet a le sentiment que les membres de la Commission auraient eu envie de voir le rapport avant la séance de ce soir. Cependant, il fallait faire vite, nous sommes bientôt au printemps.

J.-J. Nussbaumer relève que les points négatifs de ce projet n'ont pas été abordés, le débat n'a pas eu lieu.

Ch. Tripod conclut que le rapport aurait dû être approuvé, la minorité aurait eu le droit de faire son rapport avec mention des voix, ces rapports auraient dû être diffusés avec la convocation. Il précise que ces remarques ne sont pas faites dans un état d'esprit négatif, pas de mauvaise intention ni de critiques personnelles.

5. Projet de délibération.

Travaux d'assainissement de l'école

Pour répondre à la question de J.-J. Nussbaumer, H. Louvrier explique que des analyses ont été réalisées au niveau des plafonds et ont révélé des pourtrisons en mauvais état, il s'avère urgent d'assainir et de rénover les faux-plafonds

Y. Berney demande si une rénovation globale n'aurait pas été judicieuse, pourquoi ne pas investiguer jusqu'au bout ?

H. Louvrier admet ne pas avoir été aussi loin dans l'étude en raison de l'urgence de l'intervention aux plafonds, il va profiter de faire quelques petits travaux au niveau des meubles.

V. Hornung ajoute que l'analyse énergétique du bâtiment de l'école a été réalisée et que les résultats sont satisfaisants, les façades ont été refaites récemment.

Y. Berney pense que la peinture de l'intérieur pourrait être réalisée à l'occasion de la rénovation des plafonds.

H. Louvrier va y réfléchir, mais pour le moment la sécurisation du bâtiment est sa priorité, il faut une réflexion globale.

A. Pipoz pense que peut-être dans 5 ans nous aurons un projet de nouvelle école !

H. Louvrier informe le CM, pour être totalement transparent, que le bureau d'architectes mandaté pour ces travaux, le bureau **Tridimensions** est dirigé par Ch. Tripod.

Ch. Tripod ajoute que pour traiter la charpente, il faut déposer les faux-plafonds, les nouveaux seront remis aux mêmes endroits, les luminaires sont déposés et remplacés par des LED, les réflexions n'ont pas été plus loin.

H. Louvrier donne lecture de la **délibération** :

Proposition du Maire d'ouvrir un crédit d'investissement de 156 000 F pour l'assainissement des charpentes bois, y compris rénovation des faux-plafonds et des luminaires de l'école primaire route de Crans 7

Vu qu'un contrôle récent a permis de constater que les charpentes bois de l'école primaire route de Crans 7 doivent être assainies, comprenant la rénovation des faux-plafonds,

Vu les travaux précités, l'occasion est saisie de rénover également les luminaires qui sont vétustes,

vu les explications transmises lors du Conseil municipal du 19.01.2021 à ce propos,

vu le devis établi par Tridimensions architectes SA, Genève le 28.01.2021 et totalisant F 142 705.- TTC

conformément à l'art.30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition de Monsieur le Maire,

le conseil municipal

DECIDE

par 10 oui et 1 abstention,

1. De réaliser les travaux d'assainissement des charpentes bois du bâtiment de l'école primaire sis 7, route de Crans, comprenant la rénovation des faux-plafonds et le renouvellement des luminaires.
2. D'ouvrir au Maire un crédit de F 156 000.- destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette de F 156 000.- au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2021.
5. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de F 156 000.- afin de permettre l'exécution de ces travaux.

6. Propositions individuelles et questions

1er Août

J.-J. Nussbaumer demande que le repas du 1^{er} Août soit offert à la population une année sur deux, lorsque la fête se déroule au village. Il regrette que le Capitaine des pompiers ne lui ait jamais fourni les chiffres. A sa demande la Mairie lui a communiqué les chiffres suivants :

Budget sans feu d'artifice = CHF 3700.-

Coût 2018 = CHF 2790.-

Coût 2019 (repas gratuit) = CH 7066.-

J.-J. Nussbaumer ne souhaite pas léser les sociétés locales organisatrices. Pour éviter l'affluence de personnes extérieures, il propose des bons pour des repas à offrir aux habitants. Il a pris l'exemple de Gingins et Chésérax qui le font chaque année.

A. Pipoz propose de retrouver les chiffres de l'Amicale.

Ch. Tripod de son côté, remarque que nous avons eu un succès énorme en 2019, du fait de la gratuité, (doublement des chaises, file d'attente, remarques acerbes de visiteurs), il est d'accord d'offrir mais attention à l'organisation, si nous répétons l'exercice, il faudra organiser différemment pour ne pas être débordé. Il faudra aussi prendre une décision concernant la gratuité pour les non-Célignotes.

Membres suppléants au CM

A la demande de Z. Kössler, la Présidente répond que le Conseil Municipal votera lors de la séance du mois de mars 2021.

Incivilités à Céligny

C. Sermet informe que les bacs à fleurs des fleuristes de l'ancienne gare ont été cassés et que des cadavres de bouteilles sont fréquemment retrouvés devant leur atelier.

Déneigement

J.-J. Nussbaumer aimerait revenir sur les félicitations pour le déneigement de la séance du mois de janvier 2021. Il n'est pas d'accord et trouve exagéré : trop de salage, trop de passage, trop de bruit avec la lame. Selon lui, la commune de Crans fait le minimum et c'est très bien, les gens doivent s'équiper et faire attention.

Repas du Conseil Municipal de décembre 2020

J.-J. Nussbaumer remercie la commune d'avoir organisé le repas de Noël dans la salle après la séance de CM de décembre 2020. Cependant, il a été très déçu de la présentation dans les services en plastique et en aluminium. Il aurait fallu mettre dans les assiettes de la salle.

V. Hornung et C. Sermet répondent que ce n'était pas possible en raison des restrictions sanitaires.

Plage

J.-J. Nussbaumer demande pourquoi, contrairement à ce qui avait été prévu, il n'y a pas de butte de terre à l'entrée de la plage et pourquoi la Commune n'a pas récupéré la portion de plage devant la propriété Chatel.

V. Hornung répond que la butte existe, il s'agit du mur de soutènement qui est collé à la butte, c'est plutôt une petite pente pour cacher les containers. Pour la seconde question, la partie du terrain devant la propriété Chatel est cantonale, donc à voir si le Canton fait revenir cette partie au domaine public.

Démission M. Devenoges

Z. Kössler souhaiterait des élections démocratiques pour le remplacement de M. Devenoges. Ce dernier rappelle que cette discussion doit avoir lieu dans le cadre de la liste communale.

Ch. Tripod ajoute que le coût d'une élection est conséquent et, de plus, il faut un nombre de candidats supérieur au nombre de postes vacants. D'autre part, il est heureux de noter qu'actuellement 7 femmes

et 7 hommes siègent au CM en cette année de cinquantième anniversaire du droit de vote accordé aux femmes.

La séance est levée à 22h40.

Catherine Sermet
Présidente du Conseil municipal



Membre du Conseil municipal



Heidi Schütz
Secrétaire communale

